



Regard sur la métropole amiénoise : une géographie des mutations sociales



Patrick LE SCOUÉZEC, Chef de projet
Virginie BONDUEUX
Marie-Christine SINOQUET,
Chargées d'études et Cartographie
sous la responsabilité de Danièle LAVENEAU, Chef du Service Études Diffusion



Arnaud LAURE, Chef de projet
Raphaël MARITAUD, Cartographie
sous la responsabilité de Jérôme GRANGE, Directeur de l'Aduga

Regard sur la métropole amiénoise : une géographie des mutations sociales

Cœur urbain du Grand Amiénois, la communauté d'agglomération Amiens Métropole est un territoire pluriel. Quartiers résidentiels, centre-ville multifonctionnel, faubourgs anciens, villages périurbains aux caractéristiques sociales et urbaines différentes façonnent l'identité de la capitale régionale. L'analyse de cet espace à travers différents critères socio-démographiques permet de mettre en lumière les spécificités des différents quartiers et communes de l'agglomération amiénoise. Outre une mesure de sa diversité sociale, ces travaux nourrissent l'ambition d'offrir une lecture globale des dynamiques socio-démographiques internes à la métropole.

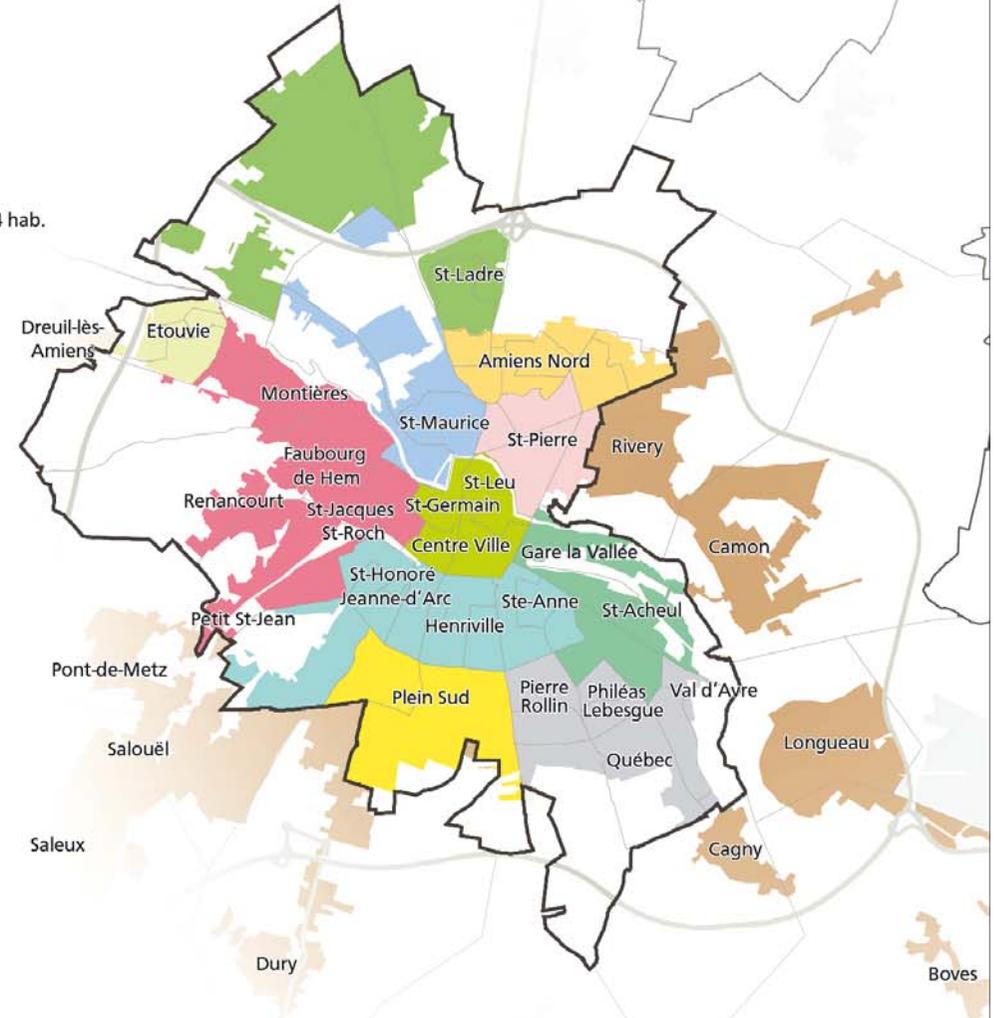
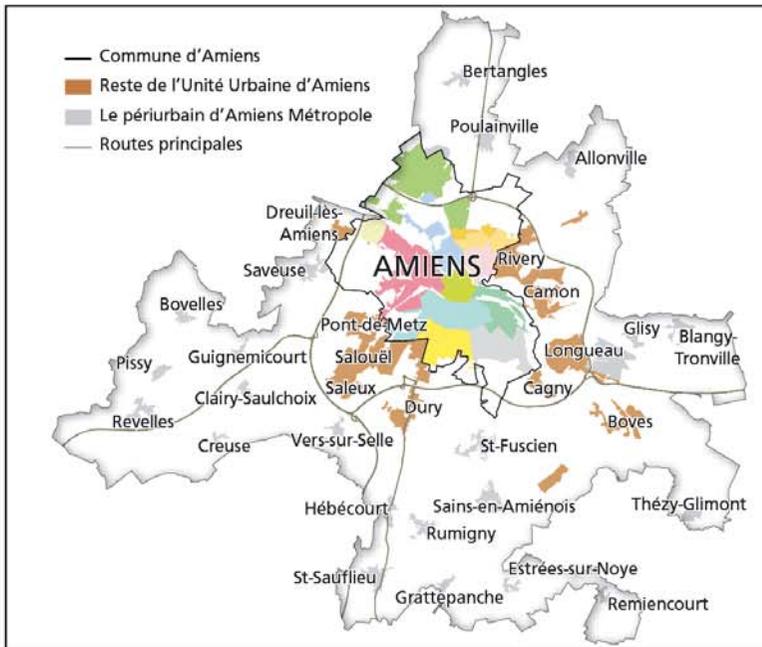
Les statistiques sur une agglomération prise dans son ensemble masquent des écarts importants entre les communes et les quartiers qui la composent. De même, la maille communale cache bien souvent des contrastes territoriaux internes aux quartiers. La diversité sociale observée dans les grandes villes se traduit dans certains quartiers par la cohabitation de ménages aux revenus différents ou, à l'inverse par une surreprésentation de ménages qui se ressemblent. Les difficultés sociales peuvent être parfois très localisées. La concentration des plus modestes dans un quartier n'est pas un phénomène neutre et constitue un enjeu majeur des politiques urbaines. L'agglomération amiénoise se caractérise par une relative diversité d'espaces. Deux facteurs sont essentiels pour appréhender ces disparités territoriales : le statut d'occupation des logements et les revenus des habitants. ■



Photo : L. ROUSSELIN

Les communes d'Amiens Métropole et les quartiers d'Amiens

 Centre-ville : 12 791 hab.	 Amiens Nord : 16 106 hab.
 Faubourgs Sud : 25 927 hab.	 St-Ladre : 2 712 hab.
 Faubourgs Ouest : 16 099 hab.	 Etouvie : 7 898 hab.
 Faubourgs Est : 12 436 hab.	 Plein Sud : 6 143 hab.
 St-Maurice : 7 491 hab.	 Quartiers Sud-Est : 16 309 hab.
 St-Pierre : 10 088 hab.	 Reste de l'Unité Urbaine d'Amiens : 29 074 hab.



0 2 5 km

Sources : IGN GéoPicardie, NavTeq, ADUGA, INSEE RP 2009

Huit grands territoires composent la mosaïque amiénoise

L'apport des statistiques infracommunales dans la compréhension des espaces urbains est éclairant.

Construits comme des regroupements de pâtés de maison, les Iris (îlots regroupés pour l'information statistique) ont été définis en coordination avec chaque commune concernée et sont depuis utilisés comme une maille infracommunale dans la production d'indicateurs à l'échelle des quartiers. Ainsi, une première analyse a été conduite (cf. encadré méthodologique page 16) au niveau de ces Iris. Elle montre combien de nombreux contrastes peuvent être observés au sein d'une même commune.

Le cœur de l'agglomération se caractérise par une population étudiante et résidentiellement mobile

Ce premier type de quartiers réunit des espaces aux caractéristiques urbaines très variées tels que le secteur de l'hyper-centre commerçant, celui de la rue de Beauvais, les quartiers Saint-Leu et Saint-Germain. Il comprend également une partie du faubourg Saint-Honoré - Jeanne d'Arc (secteur avenue Foy et square Friant).

Photo : Insee Picardie



Diversité des profils socio-démographiques des 8 types de territoires amiénois (en %)

	Le cœur de l'agglomération : la ville étudiante et mobile	Les faubourgs et extensions urbaines sud : les quartiers socialement favorisés	Les faubourgs traditionnels amiénois proches du centre-ville, en mutation sociale et urbaine	Les quartiers et communes aux populations ancrées et vieillissantes aux revenus peu élevés	Les quartiers et communes aux populations ancrées et vieillissantes aux revenus élevés	Le périurbain aisé, actif et familial	Les territoires urbains populaires en voie de précarisation	Les grands ensembles de logements sociaux qui concentrent les difficultés socio-économiques	CA Amiens Métropole	
Parmi la population	moins de 18 ans	11	18	17	21	20	23	25	36	21
	65 ans et plus	13	14	13	19	18	12	12	8	14
	personnes vivant seules	39	19	24	13	10	7	15	7	17
	couples avec enfant(s)	21	39	34	45	49	59	43	54	42
	familles monoparentales	8	9	12	13	9	6	18	27	13
	populations étrangères	4	4	3	2	1	1	5	11	4
Parmi les résidences	part des propriétaires occupants parmi les résidences principales	17	46	40	51	77	83	28	11	42
	<i>ancienneté moyenne d'emménagement des ménages (années)</i>	<i>7,5</i>	<i>11,7</i>	<i>11,3</i>	<i>16,3</i>	<i>18,9</i>	<i>17,5</i>	<i>12,6</i>	<i>13,1</i>	<i>13,0</i>
	taux de chômage	14	11	14	13	9	7	21	39	15
Parmi la population active	part des contrats "précaires" parmi les salariés	31	28	28	26	23	25	30	37	19
	part des employés et ouvriers parmi les salariés	56	47	59	68	59	50	71	83	61
	part des ouvriers non qualifiés parmi les salariés	8	7	9	15	16	14	15	25	13
	part de la population sans diplôme qualifiant	28	24	33	42	37	29	45	64	37

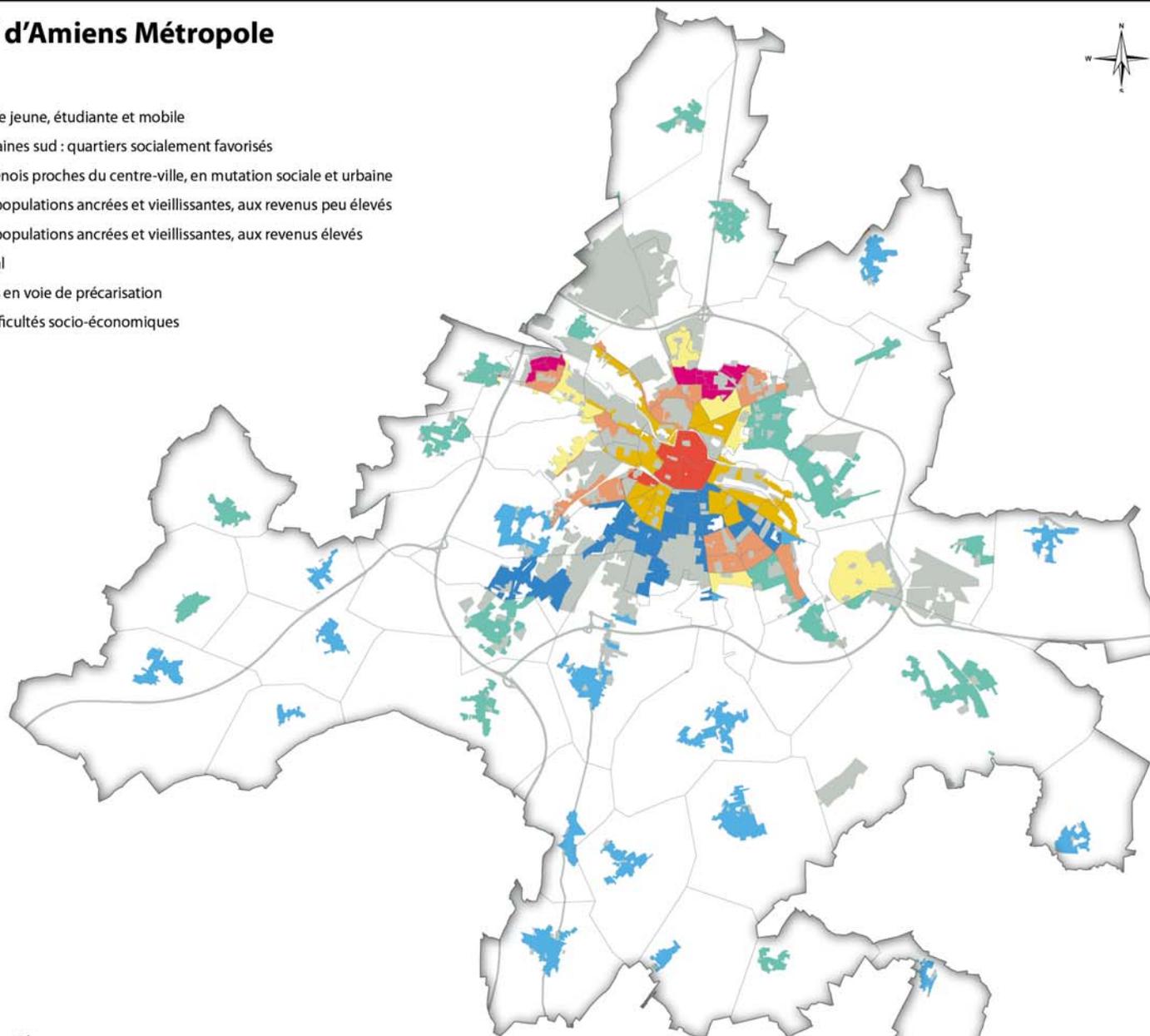
Source : Insee RP 2009, DADS année 2008

La typologie des IRIS d'Amiens Métropole

Zones urbanisées vouées à l'habitat

-  Le coeur d'agglomération : la ville jeune, étudiante et mobile
-  Les faubourgs et extensions urbaines sud : quartiers socialement favorisés
-  Les faubourgs traditionnels amiénois proches du centre-ville, en mutation sociale et urbaine
-  Les quartiers et communes aux populations ancrées et vieillissantes, aux revenus peu élevés
-  Les quartiers et communes aux populations ancrées et vieillissantes, aux revenus élevés
-  Le périurbain aisé, actif et familial
-  Les territoires urbains populaires en voie de précarisation
-  Les quartiers marqués par les difficultés socio-économiques

-  Zones urbaines non habitées
-  Limites des iris



L'espace ainsi déterminé regroupe 9 % de la population de la communauté d'agglomération (15 000 habitants) et a connu une croissance démographique prononcée (+7 % entre 1999 et 2009). Malgré une très grande hétérogénéité sociale, notamment de revenus, ces quatre quartiers forment un ensemble cohérent du point de vue démographique. On y retrouve une dominante de petits ménages, d'étudiants, d'actifs occupant principalement des postes d'employés et une part significative d'emplois précaires (29 % des salariés hors CDI). C'est l'ensemble où le parc locatif privé est le plus important (63 % des résidences principales). En relation avec ces spécificités, cette partie de la ville est celle où la mobilité résidentielle est la plus forte : l'ancienneté moyenne d'emménagement des ménages dans leur logement est de 7,5 ans.

Des quartiers socialement favorisés avec les faubourgs et extensions urbaines sud

Un deuxième type de territoire, entièrement situé au sud d'Amiens comprend la ville de Salouël, les extensions urbaines du sud de

l'agglomération, le faubourg d'Henriville, certaines parties de Sainte-Anne et de Saint-Acheul. Il réunit 26 300 habitants. Constitué en partie de quartiers amiénois en plein développement par extension urbaine (Vallée des Vignes, ZAC Paul Claudel), cet ensemble a connu une assez forte croissance démographique (+7 % entre 1999 et 2009).

Il concentre des populations aux niveaux d'étude élevés (45 % de niveau enseignement supérieur). S'y côtoient d'une part, les actifs les plus aisés et les plus diplômés (cadres supérieurs) et d'autre part, une population étudiante bien implantée, notamment dans les quartiers Henriville, au sud du boulevard de Saint-Quentin, ainsi qu'à Salouël, où sont localisés des équipements d'enseignement supérieur (IUT) et plusieurs unités de formation et de recherche (UFR). On y observe une forte proportion de logements locatifs privés (40 %) et 11 % de locatifs HLM. Le parc de logements y est équilibré du point de vue de la répartition par taille de logements. Les habitants de ce type de territoire restent en moyenne moins longtemps dans le même logement que ceux de l'agglomération amiénoise : 11,7 ans contre 13 ans.



Photo : L. Roussel

Les faubourgs traditionnels amiénois contigus au centre-ville

Un troisième groupe réunit les quartiers aux alentours de la gare (Gare la Vallée, une partie de Sainte-Anne et de Saint-Acheul), les quartiers Saint-Honoré et Saint-Jacques mais aussi, plus au nord, une partie de Saint-Maurice et de Saint-Pierre. C'est le groupe qui réunit le plus d'habitants : 35 000 habitants soit 20 % de la communauté d'agglomération. La croissance démographique y a été limitée (+3 % entre 1999 et 2009).

On pourrait qualifier cette couronne autour de l'hypercentre d'espace "intermédiaire", à mi-chemin de territoires aux caractéristiques très tranchées : le centre-ville, les faubourgs sud et des quartiers plus éloignés du cœur d'agglomération. On y observe une certaine mixité socio-professionnelle et des revenus peu éloignés de la valeur de référence d'Amiens Métropole. Les ménages y sont plus grands que dans le cœur d'agglomération mais plus petits qu'ailleurs avec, notamment, plus de ménages d'une personne et de couples sans enfant.

Des quartiers et communes aux populations ancrées et vieillissantes

Ce type de territoire comprend à la fois des quartiers d'Amiens et des communes de l'agglomération. Les espaces concernés comportent moins de couples avec enfant(s), une proportion plus élevée de population âgée de plus de 64 ans et se caractérisent par une mobilité résidentielle très faible.

Néanmoins, les revenus des habitants y sont très hétérogènes. C'est pourquoi deux groupes peuvent être distingués, en fonction des revenus des ménages supérieurs ou inférieurs au revenu médian de l'agglomération. Cette distinction fait apparaître deux ensembles géographiques cohérents :

- Un premier sous-ensemble, le plus urbain, constitue le quatrième groupe et comprend les populations les plus modestes, situées dans des secteurs résidentiels tels que Saint-Ladre et des faubourgs plus éloignés du cœur d'agglomération à l'identité ouvrière prononcée (un tiers d'ouvriers) comme Saint-Pierre, Montières, Renancourt, la commune de Longueau. Cet ensemble réunit 16 800 habitants, soit 10 % de la communauté d'agglomération. Il connaît un essoufflement démographique avec une baisse de population de 3 % entre 1999 et

2009. Il comprend majoritairement des logements de taille moyenne de 3 à 4 pièces (55 %).

- Un deuxième sous-ensemble qui constitue le cinquième groupe est globalement plus éloigné du cœur d'agglomération. Il réunit beaucoup de communes en continuité urbaine avec Amiens (Rivery et Camon, Cagny, Boves, Saleux) ainsi que le quartier Québec. Il comprend 23 800 habitants. Il possède une identité ouvrière moins prononcée, un parc de logements globalement composé de logements plus grands (54 % de logements de 5 pièces et plus) et essentiellement des propriétaires occupants (77 %). L'ancienneté moyenne d'emménagement dans les logements est ici de 18,9 ans.

Des communes périurbaines aux ménages familiaux, aisés et actifs

Le sixième groupe réunit 16 communes de l'agglomération et un quartier amiénois, celui du Val d'Avre, ancien secteur de Victorine Autier. Ce dernier quartier, en pleine mutation depuis la destruction des tours Daudet, a vu ses caractéristiques socio-démographiques se rapprocher de celles de plusieurs communes de l'agglomération. Parmi les communes du groupe, qui compte 11 800 habitants, deux sont incluses dans l'unité urbaine amiénoise (Pont-de-Metz et Dury). À l'instar du groupe précédent, cet ensemble se caractérise par une très forte inertie résidentielle de sa population (17,5 ans en moyenne d'ancienneté d'emménagement).

Néanmoins, il s'affirme avec ses propres singularités, à commencer par un profil familial nettement plus prononcé. La taille moyenne des ménages y est élevée (2,61 personnes par ménage). 59 % de la population appartient à un ménage composé d'un couple avec enfant(s). Ce taux est le plus élevé de tous les types de quartiers et de communes. Autre trait caractéristique, la part importante des familles "nombreuses" puisque les membres des familles de plus de 2 enfants représentent 13 % de la population.

On trouve donc très majoritairement des grands logements : deux tiers des résidences principales comportent plus de 4 pièces. Les propriétaires occupent 83 % des logements, les locataires du secteur privés sont quant à eux peu présents (13 %) et le parc HLM inexistant (2 % des résidences principales).

Le chômage y est faible (7 % des actifs) et 9 salariés sur 10 qui résident dans cette partie de l'agglomération détiennent un CDI. Un tiers de la population dispose d'un diplôme de l'enseignement



Photo : Aduga

supérieur. Cette proportion est importante mais moins élevée que dans les quartiers aisés de l'agglomération.

Les deux derniers groupes se distinguent des précédents par l'importance des difficultés sociales et économiques que rencontrent leurs populations.

Des territoires urbains populaires en voie de précarisation

Le septième groupe comprend des quartiers amiénois qui sont dans une position géographique relativement éloignée du centre-ville. Il réunit 31 200 habitants, soit 18 % de la population de la communauté d'agglomération. C'est un ensemble hétérogène du point de vue urbain. Il regroupe des territoires aussi différents que le Petit Saint-Jean, la partie la plus au nord de Saint-Maurice, la partie la plus au sud d'Amiens Nord, Marivaux, une grande partie du sud-est de l'agglomération (Pierre Rollin, Philéas Lebesgue, Val d'Avre) et une partie d'Étouvie (autour de l'avenue de la Commune de Paris). Il présente néanmoins des caractéristiques communes du point de vue des indicateurs socio-démographiques. L'ensemble a connu une légère baisse de population au cours de la dernière décennie (-2 %). La part de locataires du parc HLM y est élevée (54 % des résidences principales).

Les caractéristiques socio-économiques montrent la fragilité de ces quartiers. Le taux de chômage y est en effet assez élevé (22 %). Les groupes socio-professionnels des ouvriers et des employés

composent une grande part de la population salariée, respectivement 34 % et 37 %. La part des emplois à temps partiel¹ est également importante ainsi que celle de la population sans diplôme qualifiant² (46 %). Les revenus des habitants font partie des plus faibles de l'agglomération. Enfin, la proportion de la population appartenant à une famille monoparentale est élevée (18 % de la population). Ces quartiers apparaissent comme des territoires de transition entre les quartiers centraux et péri-centraux de l'agglomération et ceux qui composent le dernier type de quartiers.

Des quartiers aux difficultés sociales et économiques particulièrement prégnantes

Le huitième groupe comprend les territoires qui cumulent un grand nombre de difficultés socio-économiques. Ce sont les quartiers d'Amiens Nord et d'Étouvie composés quasi exclusivement de logements sociaux (86 % des résidences principales). Ils regroupent 15 400 habitants, soit 9 % de la population de la communauté d'agglomération. Ces espaces ont connu un déclin démographique conséquent durant la dernière décennie (-14 % entre 1999 et 2009). Ils réunissent les populations les plus fragilisées de l'agglomération et en situation de forte précarité.

L'activité de la population y est très limitée. Les taux de chômage y sont élevés (39 %) et l'activité à temps partiel développée (37 % des salariés). En outre, un tiers des contrats de travail des salariés qui résident dans ces quartiers sont précaires (hors CDI). Le niveau de formation de la population est très faible (64 % de la population non scolarisée n'est pas titulaire d'un diplôme qualifiant²). Les revenus particulièrement modestes caractérisent également les habitants de ce groupe.

Ces quartiers se singularisent par la jeunesse de leur population : 36 % des habitants ont moins de 18 ans, 54 % de la population appartient à un ménage de type « couple avec enfant(s) » et 27 % à une famille monoparentale. ■

¹Emplois à temps partiel : un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

²Les personnes « sans diplôme qualifiant » regroupent les sans-diplômes stricto sensu et les titulaires d'un CEP ou d'un BEPC.

Des statuts d'occupation des logements en évolution

Aujourd'hui, le parc de logements de l'agglomération amiénoise est majoritairement occupé par des locataires. Ainsi, en 2009, 42 % des résidences principales de l'agglomération sont occupées par leur propriétaire. Cette situation est stable depuis une dizaine d'années (43 % en 1999). En revanche, cette nature d'occupation représentait 48 % du parc de résidences principales en 1990. C'est une caractéristique de l'agglomération d'Amiens, qu'elle partage avec les autres métropoles régionales qui disposent d'un parc locatif conséquent (cf. encadré "L'agglomération amiénoise comparée à ses voisines du Bassin parisien" page 12). Bien souvent, un logement locatif, qu'il soit privé ou public, constitue une première étape dans le parcours résidentiel des habitants et permet l'accueil de population étudiante, de jeunes actifs, de jeunes ménages et des nouveaux arrivants. L'agglomération amiénoise joue un rôle de territoire d'accueil des populations qui, pour la plupart, découvrent le département de la Somme, voire la Picardie en poursuivant leurs études ou en occupant un emploi dans la métropole régionale. De plus, c'est dans les agglomérations que le parc social est considérablement développé. Ceci souligne l'importance de la fonction sociale que la métropole amiénoise assure en proposant des logements financièrement accessibles aux populations les plus modestes de son territoire d'influence (aire urbaine), au-delà de son périmètre institutionnel.

Les taux de logements locatifs HLM et de logements locatifs privés observés dans les territoires de la métropole amiénoise ont évolué de façon très contrastée entre 1990 et 2009, laissant entrevoir les différents rôles joués par les quartiers et communes vis-à-vis des fonctions essentielles de l'agglomération.

Hausse des locataires en ville et des propriétaires dans les campagnes urbaines

Déjà important en 1990, le parc locatif privé est conforté dans le cœur urbain amiénois. Autour du cœur d'agglomération, les faubourgs apparaissent en mutation du point de vue des modes d'occupation des logements. Autrefois majoritairement habités par les propriétaires des logements, ces quartiers sont de plus en plus le cadre du

développement du parc locatif. Dans certains d'entre eux, la baisse du taux de propriétaires a été très marquée, jusqu'à -30 points et -25 points dans certaines parties du faubourg Saint-Honoré et Gare la Vallée. Dans toute cette couronne péri-centrale, cette évolution est à mettre en parallèle avec la forte augmentation du nombre de petits logements. On observe également cette tendance à la hausse du parc locatif dans les franges urbaines de l'agglomération : Salouël, Rivery, mais aussi dans les quartiers d'Amiens plus "villageois" tels que Montières, faubourg de Hem, Renancourt. Contrairement à la couronne péri-centrale de faubourgs, cette évolution n'est pas corrélée à une augmentation significative de petits logements. Le secteur de la Vallée des Vignes est un quartier particulier. On y remarque une hausse du taux de propriétaires occupants. Cette évolution singulière est à mettre en lien avec l'extension urbaine de cette partie de l'agglomération au cours des années 2000, par le développement de logements en accession (quartier pavillonnaire, petit collectif). Hors Amiens, le parc de logements occupés par leur propriétaire est prépondérant dans 26 communes de l'agglomération. Parmi ces communes, seules deux sont en continuité urbaine avec Amiens (Dury et Cagny). Pour la majorité d'entre elles, la part de propriétaires occupants a augmenté au cours des dernières années. ■



Photo : Aduga

Typologie des IRIS d'Amiens Métropole selon les statuts d'occupation des logements et leur évolution (1990-2009)



La ville des locataires

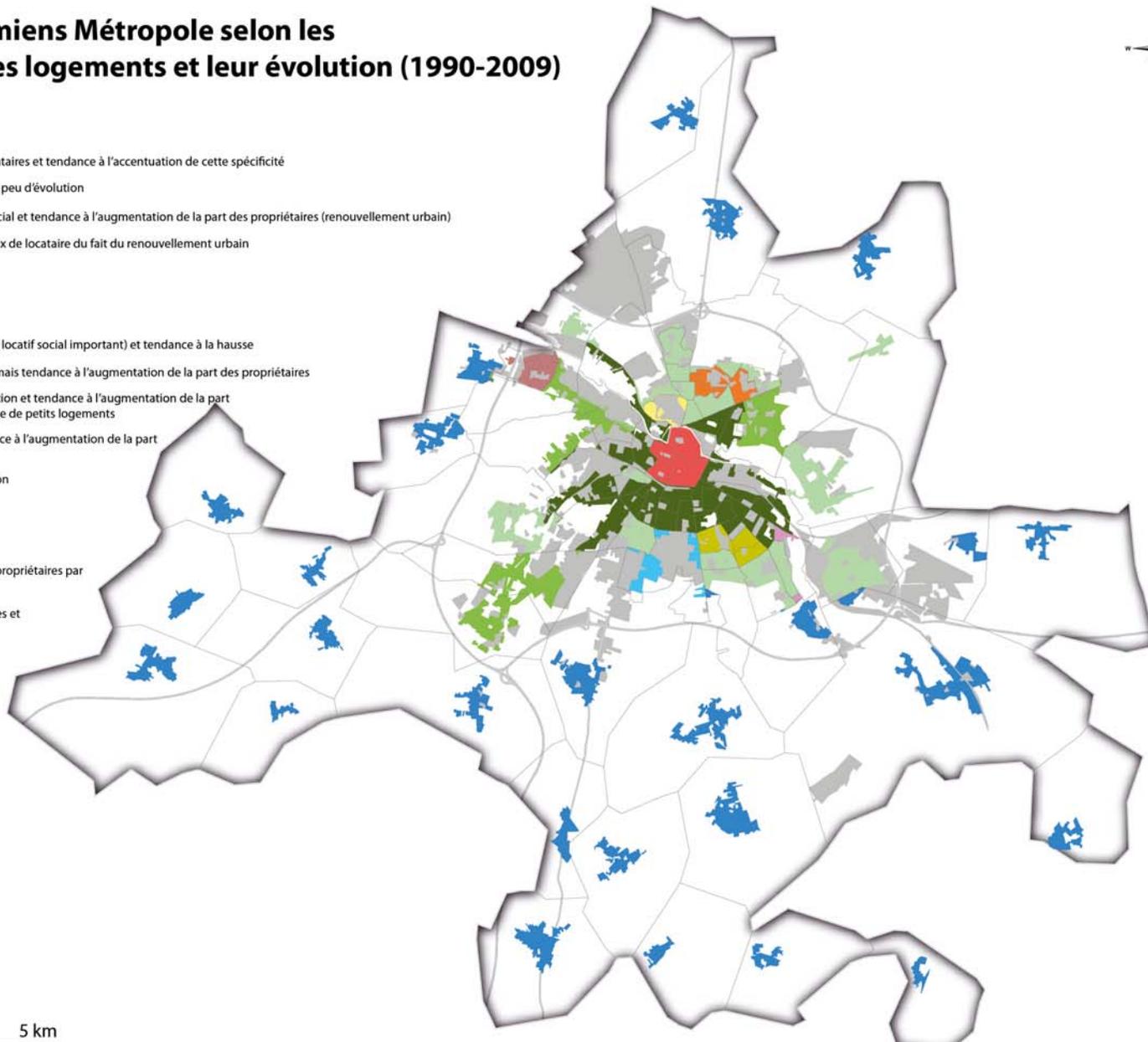
- Centre-ville : occupation très majoritaire des locataires et tendance à l'accentuation de cette spécificité
- Etouvie : quasi-exclusivement du locatif social et peu d'évolution
- Amiens Nord : quasi-exclusivement du locatif social et tendance à l'augmentation de la part des propriétaires (renouvellement urbain)
- Victorine Autier : mutation radicale, chute du taux de locataire du fait du renouvellement urbain

La ville mixte

- Haut Saint-Maurice : majorité de locataires (dont locatif social important) et tendance à la hausse
- Sud-Est : majorité de locataires (mixité de type) mais tendance à l'augmentation de la part des propriétaires
- Faubourgs : mixité en termes de statut d'occupation et tendance à l'augmentation de la part des locataires, notamment du fait de la croissance de petits logements
- Périphérie proche : mixité d'occupants et tendance à l'augmentation de la part des locataires
- Relative mixité d'occupants et très peu d'évolution

La ville des propriétaires

- Vallée des Vignes : augmentation de la part des propriétaires par l'extension urbaine
- Périurbain : quasi-exclusivement des propriétaires et tendance à la hausse
- Zones urbaines non habitées
- Limites des iris



0 2 5 km

Sources : IGN GéoPicardie, NavTeq, ADUGA, INSEE RP 2009

Les écarts de revenus entre quartiers à vocation sociale et périurbains favorisés se creusent

À l'instar du statut d'occupation des logements, les revenus des populations des territoires de l'agglomération et leur évolution au cours des années 2000 (2001-2009) expliquent aussi les disparités territoriales majeures au sein de l'agglomération amiénoise.

Les territoires dans lesquels les revenus des habitants se sont le plus détériorés au cours de la dernière décennie sont ceux qui jouxtent les zones les plus modestes de l'agglomération, conduisant à une paupérisation des quartiers limitrophes des ZUS. Ainsi, le quartier Beausoleil, limitrophe de Philéas Lebesgue, voit sa situation se dégrader très nettement dans le contexte local. On observe le même phénomène au nord d'Amiens, dans le quartier Marivaux accolé au grand ensemble Amiens Nord, qui voit les revenus de ses habitants se contracter considérablement.

Cas singulier, à Victorine Autier, les démolitions des tours Daudet dans le cadre du programme de rénovation urbaine ont conduit à la mobilité des populations modestes qui y résidaient. Ainsi, en 2001

les revenus des populations de ce secteur étaient 50 % plus faibles que ceux de l'agglomération. En 2009, suite au déménagement des populations habitant ces tours, on ne relevait plus d'écart avec le revenu médian d'Amiens Métropole qui s'élevait à 17 268 euros par unité de consommation¹.

Au sein des zones résidentielles anciennes et monofonctionnelles, des mutations socio-économiques sont notables. Parmi elles, quatre quartiers connaissent une certaine dégradation des revenus de leurs habitants. Au sud, les quartiers Québec et André Chénier, même s'ils demeurent des quartiers favorisés, voient leur position se dégrader de façon marquée. Au nord, Saint-Ladre et Beauvillé (Saint-Pierre) sont devenus durant cette décennie des quartiers où les revenus des populations sont relativement modestes.

Parmi les mutations que connaît le centre-ville, l'évolution des revenus du quartier Saint-Germain est notable et montre un certain décrochage de cette partie du territoire. En 2001, les revenus



Photo : L. Rousselin

étaient supérieurs de 6,5 % à ceux de l'agglomération alors qu'en 2009, ils étaient plus faibles de 2 %.

À l'opposé de toutes ces évolutions, les communes du sud (Dury, Pont-de-Metz) et les villages périurbains (de Bovelles à Grattepanche) apparaissent comme des espaces de plus en plus favorisés, où les revenus des habitants ont plus augmenté qu'ailleurs. ■



Photo : Aduga

¹ L'analyse des revenus des populations se base sur les données produites par l'Insee et la DGFIP. Afin de comparer les territoires en prenant en compte les différences de composition des ménages, les revenus fiscaux seront exprimés par unité de consommation (UC), ce qui correspond au revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. En termes d'étude du revenu fiscal, cette unité de mesure permet de relativiser le revenu du ménage suivant sa taille et sa structure par âge. Elle est préconisée pour comparer les niveaux de revenus entre zones et pour analyser les inégalités de revenu à l'intérieur d'une zone. Elle s'obtient en comptant dans chaque "ménage fiscal" le nombre d'équivalents adultes qui le composent (le premier adulte compte pour 1 ; les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3).

Outre cette précaution méthodologique, il convient de noter que le revenu fiscal ne correspond pas au revenu disponible. En effet, le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus", avant tout abattement. Le revenu fiscal est donc un revenu avant redistribution : il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible et ne permet donc pas d'exprimer un "niveau de vie". Pour cela, il faudrait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustrait les impôts directs.

L'indicateur le plus utilisé sera le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

Disparités territoriales en matière de revenus dans Amiens Métropole



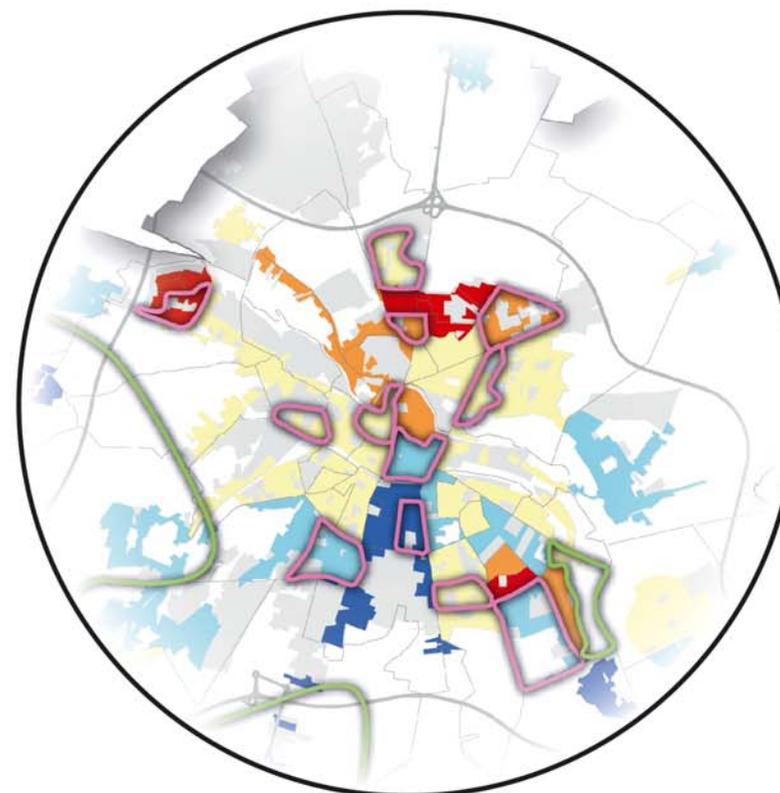
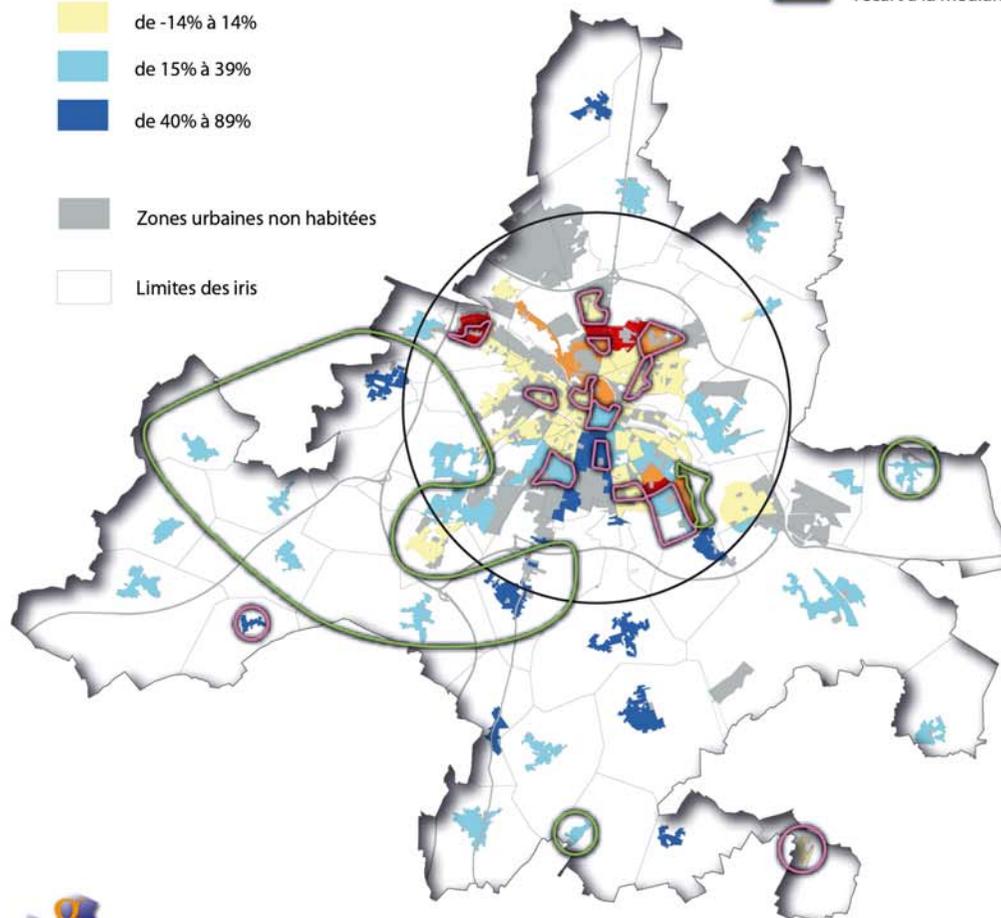
Écart au revenu médian des habitants d'Amiens Métropole



Zones urbaines non habitées

Limites des iris

Évolutions significatives



0 2 5 km

Sources : IGN GéoPicardie, NavTeq, ADUGA, INSEE, DGFIP, Revenus fiscaux localisés

Les spécificités de l'agglomération amiénoise par rapport aux principales agglomérations du grand Bassin parisien de taille comparable

Pour comparer l'agglomération amiénoise à un panel d'autres agglomérations, le zonage en unités urbaines a été retenu¹. L'unité urbaine d'Amiens réunit 11 communes dont Rivery, Camon et Longueau.

Quatre indicateurs ont servi pour caractériser la capitale picarde. Les deux premiers ont trait au parc de logements. Il s'agit de la part de résidences principales occupées par des locataires du secteur privé et la part des locataires du secteur HLM. Les deux autres indicateurs portent sur les revenus des ménages des huit unités urbaines du panel. Le premier est le revenu médian par unité consommation des ménages et le second permet de décrire l'écart de revenus entre les ménages les plus favorisés et les plus modestes de ces territoires. Ils montrent que l'agglomération amiénoise se caractérise par un parc locatif très développé, en particulier le parc locatif privé. Les revenus des ménages amiénois et troyens sont les plus faibles du panel. Les

inégalités de revenus sont très marquées dans la capitale picarde, en raison de revenus particulièrement faibles pour les ménages les plus modestes, en particulier dans le parc social.

¹Une unité urbaine est composée d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions).

Parc de logements et revenus des ménages des principales agglomérations du Bassin parisien en 2009

	Parc de logements 2009 en %		Revenus 2009	
	Locatif privé	Locatif HLM	Revenu médian des ménages par UC en euros	Écart entre les plus riches et les plus pauvres*
Rouen	27	27	18 165	6,2
Troyes	24	30	16 690	7,4
Caen	35	24	17 955	6,1
Tours	28	21	19 075	5,1
Orléans	28	19	19 737	5,8
Le Mans	24	23	18 382	5,9
Reims	28	39	17 528	6,8
Amiens	32	27	16 692	9,1

* Rapport entre le dernier et le premier décile

Dans le cas de l'unité urbaine d'Amiens, les revenus de 10 % de la population qui ont les revenus les plus élevés sont 9,1 fois supérieurs aux 10 % de la population qui ont les revenus les plus faibles

Source : Insee, Recensement population 2009, Dads 2008



Photo : Aduga

Le carroyage : les quartiers à la loupe

Si la typologie par Iris a permis de caractériser les grands quartiers de l'agglomération amiénoise, elle ne permet pas de prendre en compte leurs disparités internes. La technique du carroyage¹ offre la possibilité de mener à un niveau plus fin une analyse spatiale sans tenir compte d'un zonage existant et de mettre en évidence les disparités socio-démographiques qui existent au sein même des grands quartiers d'Amiens. Il est ainsi possible de s'affranchir des découpages administratifs et d'études préexistants (Iris, Zus...). Cette méthode a été mobilisée dans cette seconde partie afin de localiser les zones de forte précarité au sein de la capitale picarde en synthétisant une vingtaine d'indicateurs socio-démographiques (cf. encadré méthodologique). Parmi ceux-ci, ne sont pas pris en compte les revenus, critère connu pour être très discriminant en ce domaine. De fortes disparités territoriales soulignent un clivage entre le nord et le sud de la ville.

Six zones en plus grande fragilité

C'est au nord d'Amiens que l'on observe les deux zones les plus étendues où se concentrent un nombre important de difficultés (score supérieur à 6 - cf. encadré méthodologique page 16) : le secteur du Pigeonnier, qui s'étend jusqu'aux limites de Marivaux à l'est, et le quartier d'Étouvie.

Elles cumulent les facteurs de précarité : surreprésentation des situations de chômage et de temps partiels, une plus forte présence des familles monoparentales et/ou avec beaucoup d'enfants (surreprésentation des moins de 19 ans), une plus forte proportion de personnes non diplômées et de nationalité étrangère. Le mode locatif est de loin le principal statut d'occupation des logements.

Au sud-est de la ville, trois zones cumulent également des signes importants de précarité, même si ces difficultés apparaissent moins nombreuses de prime abord (score de 3 ou 4). Elles sont, de plus, très localisées.

La première est située du côté du quartier du Val d'Avre, au sud de la rue Victorine Autier, centrée sur le mail Roger Salengro. Le secteur a bénéficié récemment d'un programme de reconstruction et de rénovation urbaine (convention ANRU de 2005), comportant, la démolition des tours Daudet ou encore le réaménagement du

parc de la Salamandre. Ces actions ont conduit à un "glissement" géographique de quelques centaines de mètres des situations de précarité, glissement favorisé par les constructions de logements en locatif social dans le secteur (rue de Cagny, secteur Marcel Follet, rue des Aigrettes et rue Mail Roger Salengro). La population de ce quartier est, comme à Étouvie et Amiens Nord, particulièrement jeune (surreprésentation des 0-19 ans) et peu diplômée (surreprésentation des sans diplôme). Ce secteur accueille une part importante de familles nombreuses et monoparentales. La difficulté quant à l'accès à l'emploi y semble toutefois moins prégnante qu'à Étouvie et Amiens Nord.

Le quartier Philéas Lebesgue (rue Edmond Rostand, Cité des castors et Cité au gré du vent), constitue la deuxième zone de précarité aux caractéristiques socio-démographiques similaires.

Une troisième, au sud, située entre la rue Saint-Fuscien et la rue Pierre Rollin, centrée sur la rue Jean-Marc Laurent (quartiers CUCS des Alpilles et de la Croix Rompue), se distingue en concentrant une population plus âgée en situation d'isolement et une part importante de familles monoparentales. La situation par rapport à l'emploi dans ce secteur se caractérise également par une surreprésentation des temps partiels.

C'est en périphérie proche du centre-ville qu'est localisée la dernière zone de précarité importante, du côté du quartier Saint-Germain (secteur Beffroi/Parc de la Hotoie, avec extension vers Saint-Roch/Saint-Jacques, Saint-Maurice et Saint-Leu). Elle se caractérise par sa mixité intergénérationnelle. Le secteur accueille une population en plus forte situation d'isolement et qui loue le plus souvent son logement : des étudiants "cohabitants" avec une population âgée plus fréquemment confrontée à la solitude.

L'emploi des actifs se caractérise aussi par une part élevée de temps partiels tels que, notamment, des petits boulots étudiants.

Quatre zones plutôt favorisées

Cette classification des quartiers d'Amiens met en lumière quatre zones plutôt favorisées, trois sont situées au sud d'Amiens :

- le quartier très favorisé de Saint-Honoré - Jeanne d'Arc - Henriville, entre la rue de Paris et la rue Delpéch (rue Gauthier de Rumilly) qui



Photo : Insee Picardie

s'étend vers le quartier Sainte-Anne-Faubourg de Noyon, entre la rue Saint-Fuscien et la rue Jules Barni ;

- Plein Sud, au sud de la rue Alexandre Dumas, une zone centrée sur l'avenue du Royaume-Uni ;

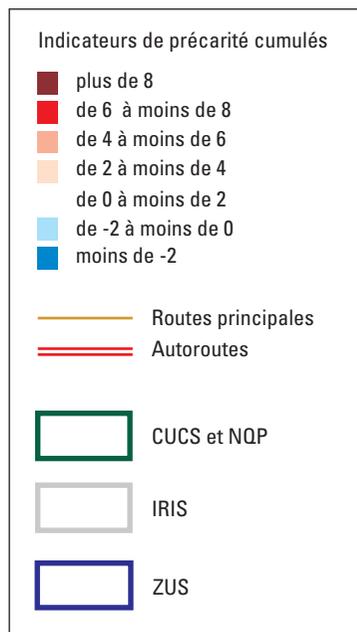
- à proximité des UFR de Lettres et d'Histoire-Géographie de l'Université de Picardie Jules Verne, rue Jean Moulin.

Ces secteurs concentrent une population plus aisée, plus souvent des couples sans enfant et des actifs diplômés, davantage propriétaires de leur logement.

La dernière, un peu moins aisée, émerge plus au Nord, dans le secteur Montières, le long de la D211, entre la rue de Saveuse et la rue d'Abbeville, avec une part plus importante d'actifs propriétaires de leur logement. ■

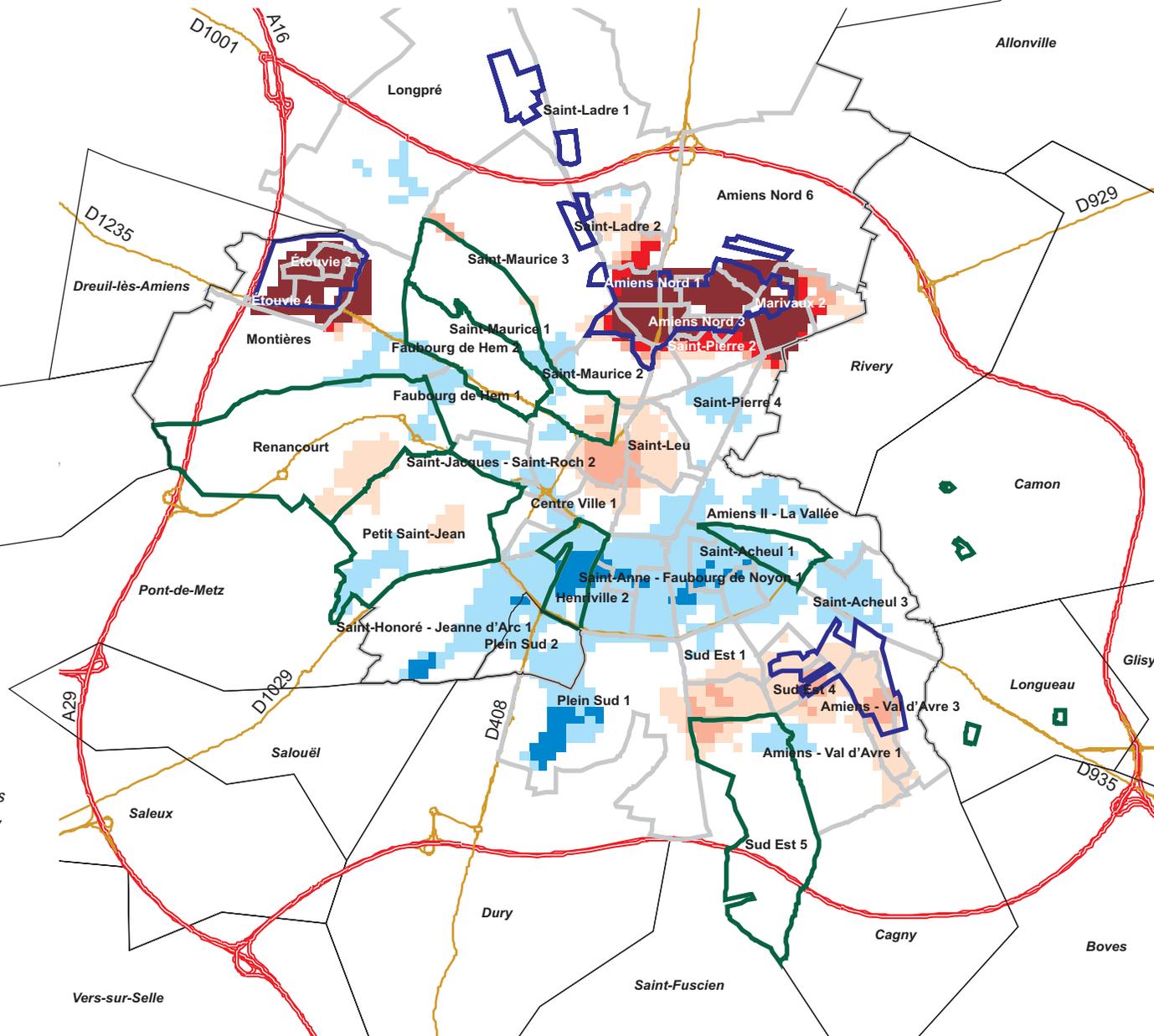
¹ Le carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe. Celle retenue pour cette étude est de 200 mètres. Le carroyage permet ainsi une vision impartiale des phénomènes et de mettre en évidence les zones à enjeu.

Carte de synthèse : scoring de précarité sur la ville d'Amiens

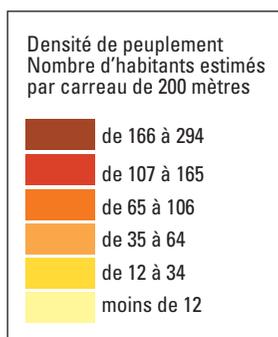


Source : Insee, recensement de la population 2009 ; CAF 2011
© IGN - Insee 2014

Guide de lecture : les zones de couleur rouge foncé cumulent au moins huit phénomènes de surreprésentation sur les vingt variables étudiées, elles sont en situation de précarité. Inversement, les zones de couleur bleue en cumulent moins de deux et sont donc plutôt favorisées (cf. encadré méthodologique page 16).



Les disparités spatiales de peuplement en 2010



Note de lecture : la carte représente le nombre d'habitants par carreau de 200 m.
Il ne s'agit pas de la population au sens du recensement de la population, mais de la population de référence fiscale 2010.

Source : Insee, RFL 2010
© IGN - Insee 2014



Encadré méthodologique

La typologie des Iris de l'agglomération amiénoise

Le travail de typologie des territoires de l'agglomération amiénoise s'est déroulé en 3 temps.

Tout d'abord, une analyse de données en composantes principales a été réalisée. Elle s'appuie sur différentes variables sociodémographiques issues du recensement de la population millésime 2009 et de la source CAF (au total, 16 variables actives¹) mesurées à l'échelle des Iris amiénois et des communes périphériques.

Cette analyse a été suivie d'une classification ascendante hiérarchique des Iris de l'agglomération d'Amiens.

La variable revenu (revenu médian des ménages par unité de consommation), fortement discriminante, a été exclue de l'analyse dans un premier temps, ce qui a permis d'avoir une approche complémentaire à la méthode mise en œuvre dans le cadre de la refonte de la politique de la ville, dont la ville d'Amiens est site préfigurateur.

Au final, la classification aboutit à 8 groupes qui illustrent les disparités existantes au sein de l'agglomération amiénoise.

Dans un troisième temps, la caractérisation de chaque classe a été effectuée en ajoutant "en parallèle" la notion de revenu, qui a permis d'éclairer la "lecture" des différentes classes sous un autre angle et de conforter l'analyse.

¹ Il s'agit de la part des moins de 18 ans, des 65 ans et plus, de la population de 15 ans et plus scolarisée, des non diplômés, du taux d'activité, des ménages installés depuis moins de 2 ans, des personnes vivant seules de moins de 60 ans, des personnes vivant seules de 60 ans et plus, des couples sans enfants, des couples avec 3 enfants et plus, des familles monoparentales, des temps partiels parmi les salariés, des cadres parmi les salariés, des employés parmi les salariés, des ouvriers non qualifiés parmi les salariés et la taille moyenne des ménages.

Des données communales aux carreaux

Amiens bénéficie d'une diffusion de l'information statistique infracommunale : la commune est ainsi découpée en 58 quartiers "IRIS". Les 32 autres communes de l'agglomération amiénoise disposent de données uniquement à leur échelle. Ces 90 entités territoriales ont servi de maille

géographique pour dresser une typologie des territoires métropolitains à l'aune de leurs caractéristiques socio-démographiques, afin de mettre en évidence les singularités et points communs entre ces quartiers et villages. Cette lecture du territoire métropolitain a été enrichie par une analyse des principaux facteurs qui ont contribué à ces évolutions, à savoir le logement et les revenus de la population.

L'information au carreau (carroyage) permet une appréhension plus fine des particularités spatiales. Elle a été mobilisée afin d'approcher au plus près les problématiques de la précarité dans la ville d'Amiens.

La détermination des zones de précarité d'Amiens à l'aide du carroyage

Le carroyage est une méthode qui permet une analyse spatiale fine. C'est une technique de quadrillage utilisée afin de rassembler et de traiter des données en vue d'une analyse exploratoire graphique de données géoréférencées². Seules les communes de 10 000 habitants et plus peuvent être étudiées. Les analyses possibles vont de la simple représentation brute de données à l'analyse de la surreprésentation d'une caractéristique individuelle en passant par l'analyse de la densité spatiale d'une population. Les cartes produites, construites à partir de données calculées sur des carreaux de 100 ou 200 m de côté, permettent de faire de l'analyse exploratoire.

Pour cette étude, 20 cartes de surreprésentation illustrant des variables socio-démographiques issues du recensement et utilisées dans l'analyse de données précédente, ont été sélectionnées. Les zones de surreprésentations de ces cartes ont ensuite été extraites : pour chacune des 20 variables³, un coefficient 1 (ou -1 pour les variables dites "favorisantes") a été affecté aux carreaux qui se trouvaient dans une zone de surreprésentation, 0 dans le cas contraire. Cela a permis de construire un "score" de précarité pour chacun des carreaux constituant la partition de la ville d'Amiens. Par construction, les scores peuvent ici aller de +14 à -6. Ici, les scores s'étendent de +10 à -5.

Aucune classification des variables autres que "favorisante" ou "défavorisante" n'a été effectuée, dans un souci d'objectivité.

Cette méthode, qui a l'avantage d'être synthétique, permet de s'affranchir

Photo : Insee Picardie



des zonages déjà existants tous en complétant et en précisant les travaux déjà effectués auparavant (Insee, Politique de la ville...).

² Géoréférencement : procédé permettant de positionner un objet (une personne, une adresse, etc.) sur un plan ou une carte à l'aide de ses coordonnées géographiques.

³ Il s'agit de la part des moins de 20 ans, des 65 ans et plus, de la population étrangère, des non diplômés, des diplômés de niveau supérieur au bac, des actifs, des chômeurs, des étudiants, des personnes vivant seules, des personnes vivant seules de 60 ans et plus, des couples sans enfants, des couples avec enfants, des ménages de 3 enfants et plus, des familles monoparentales, des locataires, des locataires de logements sociaux, des propriétaires, des temps partiels parmi les salariés, des ménages sans voiture, des ménages avec voiture.